

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-trois
le LUNDI 13 FEVRIER à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 06 Février 2023
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2023/10

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
Mme LAMIABLE Murielle (proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), M. EVRARD
Dominique (proc. Mme CHRISTIAENS Michèle), M. BONNAIRE Serge (proc. Mme
DELRUE Joëlle), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique),
absents excusés.

Mme BOULET Véronique, Mme QUENON Sophie, absentes non excusées.
M. GUILBERT Richard, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que lors
de sa séance en date du 12 Décembre 2022, le Conseil Municipal l'avait autorisé à
déposer une demande de subvention DETR pour l'ensemble des travaux de
requalification du centre-ville.

Cependant, les travaux s'échelonnant sur trois ans, il est préférable de déposer 3
dossiers en fonction de l'état d'avancement des travaux.

Ainsi, au titre de la dotation DETR 2023, le montant estimé de la première tranche de
travaux serait de 1.218.840,50 € HT soit une subvention DETR de 243.768 € HT (soit
20 % du coût des travaux).

Le projet de plan de financement est le suivant .

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Travaux	1 008 870,50	- D.E.T.R.	243 768 €	20 %
		- Conseil Départemental	200 000 €	16 %
		- Conseil régional	530 000 €	43 %
	1 008 870,50	Sous-total	973 768 €	80 %
Autres (honoraires)		- Fonds propre	245 072,50 €	
		Sous-total	245 072,50 €	20 %
TOTAL base éligible	1 218 840,50	Total de ressources	1 218 840,50€	100 %

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à déposer une demande de subvention DETR.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 14/02/2023
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **14 FEV. 2023**
et publication ou notification
du **14 FEV. 2023**

Le Maire,
Joëlle DELRUE

